« Dans le local des machines se trouve une pompe à alimentation et un réservoir en fer galvanisé. La transmission est posée au milieu du plafond. Sur une autre partie du wagon est monté un appareil désinfectant, dans lequel le linge est introduit par une porte séparée. A côté de cet appareil sont placées deux machines à couler, laver et rincer le linge, qui nettoient, en une heure, à la perfection, le linge le plus sale, tout en le ménageant. Entre ces deux machines se trouve un réservoir en fer galvanisé, qui est rempli d'eau, et dans lequel le savon et la soude sont dissous au moyen de la vapeur. Le linge, étant nettoyé, est transmis pour le séchage préalable dans 2 essoreuses centrifuges, qui, en quelques minutes le sèchent jusqu'à 20 à 25 °/₀ de teneur d'humidité. Sur la troisième et principale partie du wagon sont installées les calandres et les machines à repasser, qui sèchent et repassent rapidement des milliers de linges. Le linge, introduit d'un côté des calandres, tombe automatiquement de l'autre côté sur une table se trouvant au pied de ces appareils.

« L'eau nécessaire est prise dans deux réservoirs placés sous le wagon. »

Ajoutons que l'eau employée est préalablement bouillie afin d'être stérilisée avant tout emploi, que le personnel nécessaire au fonctionnement de l'appareil est très réduit, et l'on comprendra qu'il s'agit là d'une nouveauté fort intéressante, avantageusement utilisable en temps de paix, appelée à rendre de grands services pendant la guerre, et qui se recommande à l'attention de toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

SUISSE

REVISION DE LA CONVENTION DE GENÈVE

Les journaux ayant annoncé la convocation d'une seconde Conférence de La Haye, à l'instigation de M. le Président Roosevelt, et l'étude nouvelle des questions abordées par la première Conférence de 1899, le Comité international s'est demandé si cette seconde Conférence exercerait peut-être, dans un sens ou dans

un autre, une influence sur la revision de la Convention de Genève.

Il s'est adressé alors au Président de la Confédération suisse, qui lui a donné les assurances que la revision de la Convention de Genève restait réservée à une conférence officielle, et que le Conseil fédéral ne manquerait pas de la convoquer dès que les circonstances le permettraient.

LA DISTRIBUTION DES DIPLÔMES A L'ÉCOLE D'INFIRMIÈRES DE LA CROIX-ROUGE A BERNE

Le 28 octobre 1904 avait lieu, à l'Ecole d'infirmières de la Croix-Rouge à Berne, la cérémonie annuelle qui termine les cours et dans laquelle les diplômes sont remis aux élèves qui ont subi avec succès les examens.

En 1904, quinze sœurs étaient appelées à recevoir le diplôme. Nous reproduisons ci-dessus, grâce à l'obligeance de M. le